

Stéphane Piallat : « Nous sommes avant tout la police des joueurs »

Stéphane Piallat & Sébastien Brillant / Commissaire Général & Enquêteur Spécialisé du Service Central des Courses et Jeux / SCCJ



Vincent Reynaert

Publié le 20 février 2026 . Lecture estimée : 10 min



À quelques semaines de l'ouverture du casino JOA de Saumur, premier établissement de jeux du Maine-et-Loire, deux voix du Service Central des Courses et Jeux (SCCJ) se croisent pour la première fois dans nos colonnes. Sébastien Brillant, enquêteur spécialisé en charge du département, livre le regard du terrain. Stéphane Piallat, commissaire général et chef du SCCJ à la direction nationale de la police judiciaire, apporte la vision stratégique du service. Un dialogue inédit entre le local et le national, au cœur de la plus ancienne institution de police judiciaire française.

Sébastien, vous avez passé seize ans dans l'enquête judiciaire financière avant de rejoindre le SCCJ. Qu'est-ce qui vous a amené à faire cette transition en 2024 ?

Sébastien Brillant : Seize ans c'est un long bail. Cela m'a permis de voir l'évolution de la délinquance financière avec l'émergence de la cybercriminalité.

J'ai eu la chance de diriger la brigade financière de la sûreté d'Angers. Mais je sentais ce besoin de voir autre chose. J'ai eu un projet de disponibilité pour travailler dans la sûreté privée mais cela n'a pu se concrétiser. Dans le même temps la DCOS 49 (ex-PJ) cherchait un chef de groupe aux courses et jeux. J'ai été retenu, j'ai alors passé trois mois avec mon prédécesseur pour qu'il me transmette ses connaissances.

J'ai rapidement compris que j'avais fait le bon choix, mais cela a nécessité pas mal d'investissement personnel pour apprendre les différentes réglementations des courses hippiques et des casinos.

Les Enjeux : En arrivant dans le monde des jeux d'argent, qu'est-ce qui vous a le plus surpris ?

S.B : J'ai découvert un milieu extrêmement encadré et contrôlé. Idem pour le personnel des établissements de jeux qui sont soumis à des agréments ministériels.

Quant à mon nouveau rôle, j'ai été agréablement surpris de l'accueil qui m'a été fait, cela m'a permis de m'intégrer rapidement grâce notamment à la transparence des échanges avec le casino.

Comment votre regard sur le secteur des jeux a-t-il évolué entre vos premières semaines et aujourd'hui ?

S.B : C'est un secteur très dynamique, évolutif mais également concurrentiel. Je suis attentif à l'actualité des acteurs du secteur, leurs visions et projets d'avenir.

Contrôler c'est bien, mais cela implique aussi de comprendre, c'est pour cela que je m'efforce de suivre la stratégie des groupes.



Au coeur des missions de Sébastien Brillant se trouve toutes les activités de jeu du Maine-et-Loire donc le futur casino mais aussi l'activité dans les nombreuses hippodromes du département. Crédit photo : Jérôme Fouquet / Ouest-France

Si vous deviez expliquer la mission du SCCJ à quelqu'un qui ne connaît pas le secteur, comment la définiriez-vous ?

S.B : Je dirais tout d'abord que nous sommes là pour protéger les joueurs, de leur assurer que les jeux se déroulent dans la conformité.

Nous contrôlons le bon fonctionnement des établissements de jeux et nous nous assurons que les personnels des casinos, en plus d'une excellente moralité et de critères définis, soient formés régulièrement.

Je terminerai en disant que nous faisons également du renseignement criminel.

Stéphane Piallat : [Le SCCJ](#) est le service de la direction nationale de la police judiciaire en charge du jeu. C'est la police des jeux. Le dispositif est composé d'un service central et d'enquêteurs spécialisés. La mission est d'assurer la sincérité et la régularité des jeux.

C'est à la fois une mission de police judiciaire (les enquêtes sur la triche, les fraudes, le jeu illégal) mais également des enquêtes pour autoriser le jeu : les casinos, les courses hippiques, les points de vente PMU et FDJ, l'esport. Et enfin c'est une autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment pour les casinos et les clubs de jeu.

Concrètement, à quel moment de la vie d'un projet de casino le SCCJ entre-t-il en jeu ?

S.B : Nous sommes présents dès les premières démarches afin d'identifier les candidats, d'obtenir une description précise du projet, des investissements envisagés et de l'offre de jeux.

Puis nous devons nous assurer du dépôt de la demande d'autorisation de jeux, tout en relayant l'avancée des travaux. Parmi les points importants viendront l'inventaire du matériel agréé, la conformité de l'offre de jeux et des différents affichages.

Comment décririez-vous la relation entre le SCCJ et les opérateurs de jeux ?

S.B : C'est une très bonne relation, le SCCJ est le plus ancien service de la police judiciaire française, créé en 1892. Son savoir-faire est reconnu.

Il existe également un rôle de conseil ou encore d'échanges d'informations, qui sont encadrés par la loi, nous permettant de lutter contre le blanchiment.

S.P : Le ministre de l'Intérieur est l'autorité de tutelle des casinos et des clubs. Le SCCJ est donc un service de contrôle mais également d'accompagnement des opérateurs.

Il faut prendre en compte toutes les dimensions : réglementaires, lutte contre le blanchiment mais également économique et aménagement des territoires.

Quand vous évaluez un projet d'ouverture d'une offre de jeux, sur quels critères portez-vous particulièrement votre attention ?

S.P : Il y a un cadre très réglementé. Le ministère de l'Intérieur est exigeant sur l'intégralité des critères. Cette exigence est la même quelle que soit la taille du casino.

Les employés font l'objet d'enquête de moralité, l'origine du financement de l'activité est étudiée, le matériel de jeu, l'offre de restauration, la formation des cadres...

Le SCCJ et l'ANJ partagent certaines compétences sur le secteur. Comment organisez-vous votre collaboration ?

S.P : Concernant les casinos, le ministre de l'Intérieur est l'autorité compétente. L'ANJ est en charge de la gestion du risque lié au jeu excessif. L'ANJ est chargée d'autoriser l'offre de jeu pour les jeux en ligne et pour la FDJ et le PMU.

Le SCCJ est compétent pour toutes les enquêtes judiciaires dans le monde du jeu et est autorisé en charge des enquêtes pour autoriser les professionnels dans le monde des courses hippiques. Nous sommes également chargés d'autoriser les points de vente FDJ et PMU.

Le casino de Saumur est le premier du Maine-et-Loire et représente un projet attendu depuis trois décennies. Qu'est-ce qui le rend particulier du point de vue du SCCJ ?

S.B : C'est grâce à la récente loi du 14 décembre 2023 visant à réduire les inégalités territoriales pour les ouvertures de casino que Saumur a pu présenter son projet.

Les ouvertures de casino sont très rares, nous serons donc très présents au début, afin que les joueurs et le casino prennent les bonnes habitudes.

Comment abordez-vous l'implantation d'un casino dans un territoire qui n'a jamais accueilli d'établissement de jeux auparavant ?

S.B : Avec sérénité. Nous avons eu le temps de nous préparer, puis la nomination du groupe JOA me conforte en cela.

Le casinotier ouvrira son 34^e établissement de jeux sur le territoire national. Il connaît son métier et nos exigences.

Dans ce type de contexte, quels sont les enjeux spécifiques que vous identifiez et surveillez particulièrement ?

S.B : Nous serons extrêmement vigilants sur le blanchiment et les éventuels fraudeurs. Casser tout de suite l'idée saugrenue qui consisterait à penser que comme « c'est nouveau, ce sont des débutants ».

Le projet saumurois affiche une forte identité locale, une thématique équestre, une dimension touristique marquée. Comment ces éléments s'intègrent-ils dans votre analyse du dossier ?

S.B : Vous l'avez souligné, l'attente a duré trente ans. Cette patience méritait bien de mettre à l'honneur le formidable patrimoine, notamment équestre, de la ville.

Impossible de ne pas citer le prestigieux Cadre Noir, l'école de cavalerie, l'hippodrome de Verrie, l'Équestre Saumur Val de Loire et l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Difficile également de ne pas parler de Saumur sans mentionner la Loire, son château, l'abbaye royale, son vignoble et le monde troglodytique.



Dans un mois, la ville de Saumur et le département du Maine-et-Loire vont accueillir leur premier casino. Un événement qu'attendent les joueurs, les partenaires locaux mais aussi les services de Stéphane Piallat.

Au-delà des dispositifs de jeu proprement dits, sur quels autres aspects du projet portez-vous votre regard ?

S.B : Nous abordons l'aspect sécuritaire du site, la vidéoprotection, le contrôle des entrées excluant notamment les mineurs et les personnes interdites de jeux. Nous vérifions l'application du cahier des charges et des différents affichages réglementaires.

Vos seize années d'expérience dans l'enquête judiciaire financière vous donnent-elles un regard ou des méthodes spécifiques sur le contrôle des jeux d'argent ?

S.B : C'est incontestablement un plus, de connaître le fonctionnement du système de signalement Tracfin. De pouvoir comprendre des mécanismes de blanchiment et de suivre ou tracer des flux financiers.

Depuis que vous observez le secteur, comment jugez-vous l'évolution des opérateurs sur les questions de conformité, de traçabilité, de prévention ?

S.P : Le SCCJ travaille étroitement avec les professionnels du secteur pour améliorer ces points. L'évolution va vers un professionnalisme croissant. Le monde des casinos est particulièrement surveillé et contrôlé.

Quand vous regardez le secteur des jeux d'argent aujourd'hui, où situez-vous les principaux points de vigilance ?

S.P : La vigilance du ministère de l'Intérieur sur les jeux s'exerce particulièrement dans la lutte contre le blanchiment et contre la criminalité organisée.

La première priorité est d'éviter que les établissements de jeux ne tombent dans les mains du crime organisé. Il faut également être particulièrement attentionné sur la fréquentation des établissements de jeux.

Si vous deviez identifier un ou deux défis majeurs pour le SCCJ dans les prochaines années, quels seraient-ils ?

S.P : Dans les années prochaines, le nombre de casinos va encore croître. Cela va constituer un défi auquel il faudra s'adapter, particulièrement dans les départements qui n'en avaient pas. À titre d'exemple, nous aurons à suivre la création des casinos d'Arnac-Pompadour, Sedan ou de Cayenne, en plus de celui de Saumur.

Le second défi s'inscrit dans le cadre du chef de filât de la DNPJ dans la lutte contre le crime organisé : le SCCJ et ses enquêteurs spécialisés sur l'ensemble du territoire devront développer leurs contributions dans cette lutte qui engage toute la police judiciaire.

Si demain la publicité était plus fortement restreinte, quel levier deviendrait central pour continuer à croître ?

S.P : C'est une question pour les opérateurs.

Question spéciale Les Enjeux : si vous deviez ajouter une question essentielle que nous n'avons pas posée pour comprendre le rôle du SCCJ dans l'ouverture d'un nouvel établissement de jeu, quelle serait-elle ?

S.P : Le SCCJ est la police des jeux : est-ce une définition exacte de votre point de vue ?

Le SCCJ est avant tout la police des joueurs car il a pour mission essentielle, confiée au ministère de l'Intérieur, de protéger la qualité et la sincérité du jeu proposé par les établissements de jeux.